



## Récupération dépôt de garantie

Par **dilabour**, le 10/12/2012 à 18:05

Bonjour,

J'ai quitté un appartement fin août que j'occupais depuis le 01/01/2012.

Sur l'état des lieux de sortie il est seulement indiqué que la grille du four était sale  
...(j'avoue...)

Il m'a fallu réclamer plusieurs fois mon dépôt de garantie à mon propriétaire lorsque la date ( fin octobre ) était arrivée. Il m'a répondu avec du retard par courrier vers le 10 novembre.

Surprise ! Il me réclame 19 € pour couvrir le total des travaux de ménage qu'il avait du faire avant de relouer l'appartement. 19 € de plus que le dépôt de garantie de 450 €.

En gros, il compte 8 heures travail pour un appartement de 30 m2...

Voici mes questions :

Peut on facturer, comme on le souhaite, des heures de nettoyage non notée à l'état des lieux ? ( 8 heures pour une grille de four...)

Le propriétaire peut il de plus faire faire les travaux par son entreprise ? A des tarifs bien supérieurs au prix du marché ?

Merci pour vos conseils